

Décision

Générale

colonial

Décision n° 326 accordant un congé de convalescence d'un mois à Idleh Farah

n° 326

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septem bre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du person nel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis. modifié par l'arrêté n° 95 du 23 janvier 1950

Sur la proposition de M. le commandant de cercle,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Un congé de convalescence d'un mois, à solde entière, est accordé à Idleh Farah, planton au 6 échelon en service au cercle de Djibouti. Art. 2. —La présente décision qui aura effet pour compter du 7 mars 1950 sera enregistrée, publiée et communiquée par tout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.